



Charte Junior

Le Junior du Groupement joue pour son plaisir, avec engagement et respect.

ENGAGEMENT

1. Je participe à toutes les activités de mon équipe et du Groupement.
2. Je m'engage pour une saison complète (soit d'août à juin de l'année suivante). En cas de démission pour la fin de la saison, je l'annonce à mon entraîneur et au référent de club au plus tard au début mai.
3. J'arrive à l'heure au rendez-vous des entraînements, matchs et autres activités du Groupement.
4. Je donne le meilleur de moi-même, qu'il s'agisse d'un match, d'un entraînement, d'un tournoi ou de toutes autres activités du Groupement.

RESPECT

5. Je respecte et salue chacun, que ce soit mes entraîneurs, mes coéquipiers, mes adversaires et les arbitres.
6. Je m'exprime correctement, sans gros mot et sans injure.
7. J'avertis mon entraîneur dans les meilleurs délais, en cas d'absence ou de retard.
8. Je me présente avec un équipement adapté, entretenu et propre.
9. Je respecte le matériel et les installations à ma disposition.
10. Je prends soin de mon hygiène et me douche après chaque activité, dès les juniors E.

Ainsi chacun pourra pratiquer son sport pour le plus grand **PLAISIR** de tous.



Charte Parents de junior

1. J'ai pris connaissance de la charte « Junior», je m'engage à la respecter et à la faire respecter par mon enfant.
2. Le foot est un sport d'équipe, aussi mon enfant participera à toutes les activités mises sur pied par celle-ci.
3. Je suis le meilleur supporter de mon enfant, je l'encourage, j'encourage son équipe, ses adversaires et l'arbitre.
4. Mon comportement autour du terrain avant, pendant et après le match est correct.
5. Son entraîneur est la personne responsable pour tout ce qui concerne l'activité sportive de mon enfant.
6. En cas de désaccord, je solliciterai un entretien avec l'entraîneur et le référent de club, le cas échéant avec le comité du MjOr.
7. J'accepte le fait que mon enfant ne pourra pas toujours évoluer au sein de son club, près de son lieu de résidence et qu'il pourra être appelé à se déplacer dans un autre club en fonction de la répartition des équipes du MjOr. Il est courant que votre enfant apparaisse sur la photo de son équipe et des reportages publiés sur notre site.
8. Je m'engage à payer les cotisations pour l'année complète et dans les délais usuels.
9. Dans la mesure de mes possibilités je participe en qualité de bénévole aux manifestations et actions organisées par son équipe, le MjOr ou le Club.
10. Je m'engage à participer aussi souvent que possible, aux transports de l'équipe pour les matches, tournois et autres activités se déroulant à l'extérieur, j'informerais régulièrement son entraîneur de mes indisponibilités.



Charte Entraîneur

1. Je veille à adopter un comportement respectueux et défend les valeurs du MjOr.
2. Je respecte et fais respecter par les joueurs la charte Junior et je veille au bon comportement de mon équipe en toutes circonstances.
3. Je prépare mes entraînements selon les principes de l'ACVF et du MjOr, avec le matériel disponible, et donne l'entraînement à l'heure et en tenue de sport.
4. Je prends soin du matériel confié et contrôle régulièrement son bon état
5. J'assure les entraînements, les matchs et les tournois de mon équipe ainsi que toutes les activités liées à la pratique du foot. En cas d'absence je me fais remplacer et en informe le RC et la CT.
6. En cas de renvoi d'un entraînement, d'un match, d'un tournoi ou de tout autre activité, j'informe tous les joueurs ainsi que toutes les personnes concernées, CT, RC, arbitre, cantinier, etc.
7. A chaque début de saison, accompagné du RC, je rencontre les parents pour me présenter, expliquer les objectifs et nos exigences.
8. Je vérifie et tiens à jour les coordonnées de chacun, j'établis une planification des transports pour les déplacements à l'extérieur. Je réalise une photo d'équipe que je publie sur le site du MjOr.
9. En cas de difficultés avec un Junior, j'en informe le RC, le cas échéant un entretien est organisé avec les parents, et un membre du comité du MjOr sera invité à participer à cette discussion.
10. Je m'engage à suivre la formation ACVF ou J+S et à suivre régulièrement les cours de perfectionnement.



REFERENT DE CLUB

Chaque Club désigne un référent de Club «RC» faisant partie du comité ou du Club, assurant le lien et la communication avec le comité du MJOR, soutenant ainsi les entraîneurs en activité dans leur Club.

1. Le RC assure la communication entre son Club et le comité du MJOR, et réciproquement.
2. Le RC assure le lien entre son Club, les entraîneurs, les joueurs, les parents et le comité du MJOR.
3. Le RC assure le lien avec le webmaster du MJOR. il transmet en début de saison une photo de chaque équipe et propose en cours de saison des anecdotes, des photos, des comptes-rendus des activités des équipes juniors évoluant au sein de son Club.
4. Le RC reçoit la liste des joueurs appartenant à son Club, et est informé des inscriptions et des démissions.
5. Le RC participe aux séances Clubs et comité du MJOR.
6. Le RC participe à l'Assemblée Générale annuelle du MJOR.
7. Le RC est responsable des tâches attribuées à son Club lors des manifestations, par exemple lors de tournois, repas de soutien, etc.
8. Le RC s'assure que les chartes « Juniors », « Parents » et « Entraîneurs » soient respectées. En cas de problèmes importants qui ne peuvent être réglés directement entre les intéressés, il en informe le comité du MJOR.
9. Le RC prend, en collaboration avec le comité de son Club et celui du MJOR, toutes les mesures pour que nos juniors et leurs entraîneurs pratiquent leur sport favori dans les meilleures conditions possibles.
10. Le RC oriente et soutien les entraîneurs, en particulier pour la remise des clés, la gestion des heures d'entraînements et de match et s'assure que le matériel commun du Club est disponible pour les équipes juniors.